



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le

20 FEV. 2024

Service environnement (SE)
Unité rivières, eaux pluviales et zones humides (REPZH)
Affaire suivie par : Antoine BRETON
Tél. : 07 87 31 78 82
Mél. : antoine.breton@yvelines.gouv.fr

Ville de Noisy-le-Roi
CS 70032
37 rue André le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi

Réf : SE_REPZH_20240126_Courrier_AP_Montgolfier

24-D-200

LRAR : 20 167 219 2404 4

À l'attention de Monsieur le Maire,
Marc TOURELLE

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'aménagement du quartier Montgolfier sur la commune de Noisy-le-Roi (78).

Numéro AIOT : 0100025334

Référence DIOTA : DIOTA-230629-172427-233-021

PJ : projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques

Monsieur le Maire,

Mes services ont instruit votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, relatif au projet d'aménagement du quartier Montgolfier, déposé en date du 29 juin 2023, complété en date du 20 novembre 2023 et enregistré sous le numéro DIOTA-230629-172427-233-021.

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques au dossier loi sur l'eau déposé. Il est nécessaire d'imposer des prescriptions particulières à l'opération projetée, afin de garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux peuvent commencer dès notification du présent arrêté et que la déclaration est accordée pour une durée de 30 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service environnement
La cheffe du Service de l'Environnement

Emilie PLEYBER-LE FOLL